Une étude d'impact sur les émissions agricoles européennes et l'adoption de mesures d'atténuation

12 mars 2015

Le *Joint Research Center* a publié début février un travail évaluant économiquement l'impact de la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour l'agriculture européenne. Dans cette étude surnommée EcAMPA, les chercheurs ont utilisé le modèle Capri, qui permet de représenter les exploitations agricoles à l'échelle des États membres, ainsi qu'à une échelle plus régionale. Une modification substantielle a été apportée au modèle : le choix de mise en œuvre des actions d'atténuation est endogène à la simulation (non fixé en entrée du modèle), l'agent économique arbitrant. Les données utilisées sur ces actions proviennent du modèle GAINS, utilisé dans l'étude d'impact de la Commission européenne pour le Cadre Énergie Climat 2030.

Cinq options d'atténuation sont considérées dans Capri : (i) la méthanisation à l'échelle de l'exploitation ou de la collectivité, fonction de la taille des cheptels, (ii) le recours aux inhibiteurs de nitrification en lien avec la fertilisation azotée, (iii) une meilleure application de la fertilisation dans le temps, (iv) l'agriculture de précision et (v) le changement de régime alimentaire des ruminants.

Plusieurs scénarios ont été construits pour cette étude, en plus du scénario de référence. Deux scénarios ont un objectif fixé de réduction de gaz à effet de serre (19 ou 28 % par rapport à 2005), constituant la base de quatre autres scénarios : deux avec une répartition non homogène de ces objectifs entre les pays (dans le prolongement du partage de l'effort du Paquet énergie climat 2020), et deux avec en plus un marché d'échange de quotas. Dans trois autres scénarios, des subventions pour la mise en place de mesures d'atténuation ont été introduites (avec un taux de 30, 60 ou 90 %). Le rapport développe aussi un volet sur les fuites carbone.

Les principaux résultats d'EcAMPA à l'échelle de l'UE-27 sont :

– une baisse de seulement 0,2 % des émissions en cas d'adoption volontaire des mesures d'atténuation (référence) ; la mise en place d'un marché d'échange de quotas montre que la majorité des États membres sont des acheteurs nets de quotas ; quant aux subventions, pour un taux de 90 %, elles permettent une réduction additionnelle de 4,5 % ;

– la réduction des émissions selon les objectifs fixés passe essentiellement par un ajustement de la production agricole, en particulier par la réduction des cheptels de bovins viande entre 31 et 54 % selon les scénarios.

Élise Delgoulet, Centre d'études et de prospective

Source : *Joint Research Center*